

Motion du conseil d'administration de la FNO

Les membres du Conseil d'administration de la Fédération Nationale des Orthophonistes, réunis lors de son 28ème Congrès fédéral, ce 8 juin 2019, ne peuvent que constater l'absence de réponse du gouvernement et des instances représentatives des employeurs à la motion votée le 20 janvier 2019.

À partir de ce jour, la FNO appelle donc les orthophonistes à ne pas signer de nouvelles conventions avec des structures médico-sociales et sanitaires qui externalisent de manière abusive les soins orthophoniques.

La FNO attend du gouvernement, des organisations représentatives des employeurs et des organisations représentatives des salariés qu'ils prennent enfin leurs responsabilités afin d'assurer aux patients les soins dont ils ont besoin.

La FNO réaffirme que des négociations doivent s'ouvrir sur le statut et la rémunération des orthophonistes salariés afin que les postes soient pourvus.